

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	12
Votants	13

Groupement de
commandes –
restauration
collective-
Commune, Caisse
des écoles, CCAS

L'an deux mille dix ;

Le 4 octobre 2010 à 19h00 ;

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur
TORNATORE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : Le 29/09/2010

**PRESENTS : Mesdames et Messieurs : TORNATORE –
AUDIBERT-DUJON – ESCRIOU – FASOLA – FOURNY –
HEURA –KAIL – LACROIX- BENABEN- PAILLOTET –
YACOUB**

**REPRESENTES : Mme ROBERT représentée par Mme
FOURNY**

ABSENTES : Madame DE LA ROCCA – Madame BEUCHE –

Secrétaire de séance : Mme BENABEN

Le Maire,

Rappelle que le 02/12/2009, un marché de services a été conclu avec la société SNRH pour la fourniture et la livraison en liaison froide de repas à compter du 07/12/2009.

Indique que depuis plusieurs mois, la qualité des prestations n'étant plus en rapport avec les exigences du cahier des charges signé par l'entreprise, un courrier de non reconduction du marché n°09/2009 a été notifié le 13/09/2010 à la société SNRH.

Expose au Conseil Municipal l'obligation au regard de l'article 8 du Code des Marchés Publics, dans la mesure où plusieurs établissements publics sont concernés, de procéder à un groupement de commandes entre la commune, la Caisse des Ecoles et le CCAS.

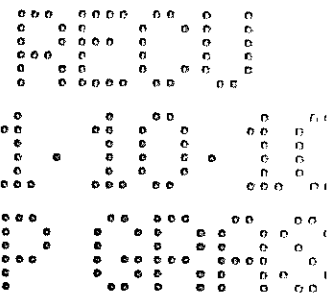
Informe que conformément à l'article 8-III du code des marchés publics, la commission d'appel d'offres a élu Monsieur Emile TORNATORE en tant que membre titulaire et Madame PAILLOTET en tant que membre suppléant pour siéger au sein de la commission d'appels d'offres du groupement,

Le Conseil Municipal, l'exposé de M. le Maire entendu, après délibération,

- Approuve la création du groupement de commandes avec la Caisse des Ecoles et le Centre Communal d'Actions Sociales pour le marché de la restauration collective ;
- Approuve le principe que la commune du Broc soit le coordonnateur
- Approuve le projet de convention constitutive du groupement de commandes
- Autorise le Maire à signer la convention définissant les modalités de fonctionnement de ce groupement de commandes

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée
Extrait certifié conforme, au registre sont les signatures

LE MAIRE,
Emile TORNATORE



Et ce par : - Voix pour : 12
- Voix contre : 0
- Abstention : 1

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa publication le 7/10/2010, à la porte de la mairie, et de sa transmission au représentant de l'Etat le 7/10/2010. Il informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois de sa publication